Enseigner le génocide arménien

Daniel Dalet et le groupe « La Durance »
Le 8 juin 2005
Professeur au Lycée Alexandra David Néel
DIGNE
dalet.daniel@free.fr

Tout y est : des boucs émissaires stigmatisés, exclus, persécutés, expropriés puis raflés. Des populations déportées dans des wagons à bestiaux, femmes et enfants séparés des hommes à l'arrivée, marches forcées, exécutions en masse, fosses communes, plusieurs centaines de milliers de victimes, peut-être des millions, tout y est ou presque ... ne manquent finalement que les chambres à gaz pour estampiller une « Shoah de l'Anatolie ».

Le parallèle saute aux yeux : dès 1915, les démocraties occidentales qualifient ces événements de « *crime contre l'humanité* »[1], trente ans avant Nuremberg. A Kharpout, un consul américain témoigne : "... *on a néanmoins trouvé une autre méthode pour détruire la race arménienne. Il s'agit de rien moins que de la déportation de toute la population arménienne ... entreprise probablement sans précédent dans l'histoire*..."[2]. Aucun doute aujourd'hui : les charniers de Deir Zor - « *des monceaux de cadavres au milieu desquels se traînaient des enfants encore en vie* »[3] - préfigurent ceux de Sobibor.

Depuis quelques années, la littérature scientifique nous révèle l'étendue de l'événement, son intensité, sa place comme « génocide originel »[4], précurseur d'une sinistre série au XXe siècle. Nos programmes d'enseignement ignorent le sujet[5]. Paradoxe d'une histoire scolaire qui s'étend sur la civilisation byzantine et ne dit mot sur la Turquie moderne, reproduisant ainsi le mutisme de l'Etat français sur la question pendant tout le XXe siècle.

Enseigner le génocide arménien parce que la France a fini par reconnaître, par une loi d'initiative parlementaire puis par une ratification présidentielle en janvier 2001, « *La qualification de génocide du peuple arménien en 1915* »[6].

Enseigner le génocide arménien puisqu'à l'heure où l'Union Européenne entrouvre la porte à la candidature turque, son passé devient aussi un peu le nôtre.

Enseigner le génocide arménien car l'histoire doit prendre le pas sur la mémoire, avec sa charge émotive et ses multiples instrumentalisations.

Enseigner le génocide arménien, non pour accuser ou juger, mais pour faire connaître et tenter de comprendre.

---

[1] 24 Mai 1915 : avertissement des puissances de la Triple Entente adressé à la Turquie, accusée de "*crimes contre l'Humanité et la Civilisation*" envers les Arméniens.

[2] Dépêche consulaire de Leslie A. Davis à son ambassadeur H. Morgenthau, 30 juin 1915
http://www.imprescriptible.fr/documents/archives/americaines/davis30-06-1915.htm

[3] James Bryce, discours à la Chambre des Lords (octobre 1915)

[4] Bernard Bruneteau (Grenoble II) : « *Le siècle des génocides. Violences, massacres et processus génocidaires de l'Arménie au Rwanda* » - A. Colin - 2004

[5] A l'exception notable du projet de nouveau programme en 1ère STG qui comprend : « Les génocides (1914-1945) »

[6] http://www.senat.fr/leg/ppl99-206.html